



24^{ème}

Congrès

(13 mars 2006)

Supplément au
Fonction Publique n°125

*Rapport
d'activité*

RAPPORT

D'ACTIVITÉ

L'UGFF-CGT soumet à l'analyse et à l'appréciation des instances de direction des organisations composantes ce rapport d'activité, qui couvre la période depuis le Congrès de Vogüé jusqu'au 1er janvier 2006. Il est soumis à un vote, au même titre que le projet de document d'orientation et le projet de plate-forme revendicative. Plutôt que décrire chronologiquement et avec exhaustivité les différents aspects de l'activité de l'UGFF-CGT sur trois ans, le rapport en pointera les éléments essentiels, autour de trois parties : un descriptif rapide de l'évolution du paysage social dans la période, les principaux dossiers revendicatifs dont l'UGFF-CGT s'est saisie, la vie syndicale CGT dans la fonction publique d'Etat.

L'évolution du paysage social

Disposant de la majorité aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat depuis les élections législatives de 2002, la droite a mis en œuvre le programme de gouvernement élaboré conjointement avec le Medef (il n'est pas anodin de noter que le responsable de la délégation de l'UMP dans les réunions communes d'élaboration de ce programme était Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique d'avril 2004 à mai 2005). L'objectif principal est de mettre à mal le socle de droits et garanties collectives que les salariés ont obtenu au fil des années et des luttes. La réforme des retraites, celle de la protection sociale, le développement de la précarité et les attaques contre les dispositions du Code du travail, les évolutions de la fiscalité au profit des hauts revenus et du capital viennent profondément remettre en cause le principe d'égalité de traitement des citoyens. Les privatisations et ouvertures de capital d'entreprises nationales, les réductions d'emplois dans la Fonction publique et la remise en cause du périmètre d'action des ministères entraînent des abandons de missions dévolues à l'Etat. Il n'est pas vain de dire que les gouvernements Raffarin et Villepin ont enclenché un remodelage profond de la société.

Les réductions d'effectifs de fonctionnaires, les pertes de pouvoir d'achat (depuis le 1er janvier 2000, plus de 6 % de perte de pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'évolution des prix, hors tabac ; plus de 15 % depuis la désindexation de l'évolution des traitements sur celle du coût de la vie) participent d'une politique visant à toujours plus réduire la part revenant au travail dans la richesse créée.

Dans la fonction publique d'Etat, plusieurs lois et grands chantiers sont venus bouleverser l'organisa-

tion et les modes d'intervention des administrations. La loi de décentralisation du 13 août 2004, dite relative « aux libertés et responsabilités locales », a été imposée au Parlement avec l'usage de l'article 49-3, tant sa mise en œuvre soulevait de questions pratiques et de critiques. La décentralisation du RMI-RMA, les projets de transferts de compétences et de personnels aux collectivités locales ne cessent depuis de provoquer inquiétudes et résistances des agents, des élus locaux. Le gouvernement n'en a cure, son but essentiel étant de transférer les charges de personnels et d'intervention, sans se soucier de la possibilité de maintenir la qualité des missions de service public rendues. Dans un contexte de transfert de compétences absolument contestable et s'effectuant sans transfert financier suffisant, les collectivités locales se verraient, au cas d'une application de la loi, confrontées à un choix inquiétant : soit augmenter encore plus une fiscalité locale déjà oppressante pour les citoyens, soit abandonner ou externaliser les missions.

Le décret du 29 avril 2004, relatif à la « réforme de l'administration territoriale de l'Etat », complété par les circulaires Raffarin du 16 novembre 2004 et Villepin du 28 juillet 2005, visent à réorganiser le pilotage de l'intervention de l'Etat autour de pôles régionaux et à permettre des regroupements d'administrations aux plans départemental et infra-départemental. Le développement des guichets uniques, des plates-formes logistiques interministérielles, des délégations inter-services est encouragé.

La préparation de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui s'applique à compter du 1er janvier 2006, s'est accompagnée de la démarche des stratégies ministérielles de réformes (SMR). Dans une circulaire du 24 juin 2003, Jean-Pierre Raffarin invitait clairement ses ministres à identifier dans les SMR les missions à abandonner, transférer ou externaliser. La LOLF, avec son identification précise des missions, programmes et actions, sa logique de résultat, a pour but la réduction des effectifs, de l'intervention publique et l'abandon des missions de service public. Le principe de « fongibilité asymétrique » permet de faire de l'emploi public la principale variable d'ajustement budgétaire des responsables de programmes et de budgets opérationnels de programme, tant en quantité qu'en qualité puisque le recours indifférencié aux titulaires ou non titulaires est facilité. La mise en œuvre de la LOLF remet en cause la notion d'emploi permanent et les dispositions du Statut général des fonctionnaires.

Les réductions massives d'effectifs et la précarité se sont poursuivies dans la fonction publique d'Etat. De plus, plusieurs mesures législatives dévoient les principes d'accès à l'emploi public et de la carrière publique, garants de la neutralité du service public (mise en place par ordonnance d'un « PACTE juniors », loi du 26 juillet 2005 instituant les CDI dans la Fonction publique,...)

La gestion des ressources humaines est le dernier chantier engagé d'abord par Renaud Dutreil, prolongé sous une autre forme par Christian Jacob. Le « projet de regroupement des corps de l'Etat en niveaux et cadres statutaires » présenté en mars 2005 aux fédérations syndicales n'a pas fait l'objet de discussions : l'attaque frontale contre le Statut général des fonctionnaires programmée par Renaud Dutreil n'a pu être menée à son terme. Son successeur, Christian Jacob, par le biais de l'élaboration d'un Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME) et le développement des Systèmes d'Information des Ressources Humaines (SIRH), paraît avancer plus prudemment, mais en conservant le même objectif : passer d'une fonction publique de carrière à une fonction publique d'emploi.

Si l'attaque contre le service public est multiforme, des résistances et des victoires d'ampleur se sont produites. En premier lieu, bien sûr, le rejet par les Français et les Néerlandais du projet de traité constitutionnel européen. Les rassemblements citoyens de Guéret le 5 mars 2005, puis à Angoulême, au Faouët et la manifestation nationale du 19 novembre 2005 portent l'exigence du maintien et du développement du service public sur tout le territoire. La deuxième partie de ce rapport reviendra plus longuement sur la façon dont l'UGFF-CGT s'est inscrite dans ces luttes et dans toutes celles porteuses de progrès social.

L'activité revendicative

Les retraites

Le Congrès de Vogüé avait mandaté la direction nationale de l'UGFF-CGT afin de créer toutes les conditions d'une mobilisation unitaire et ins-

crité dans la durée pour maintenir et améliorer le système des retraites des agents de l'Etat. En février et mars 2003, alors que le projet gouvernemental de réforme des retraites se précisait, la CGT a été à l'initiative de réunions bilatérales avec les autres fédérations syndicales intéressées par une démarche revendicative commune. Ces contacts débouchèrent sur une déclaration commune CGT-FSU-UNSA-FO-CFTC-CGC du 10 mars 2003, qui servit de référence pour les organisations signataires durant toute la durée de la mobilisation. Après la première mobilisation public/privé du 3 avril 2003, l'UGFF-CGT n'eut de cesse de permettre l'élargissement et l'inscription de la lutte dans la durée. Dès le 7 mai, elle déposait un préavis de grève reconductible couvrant toutes les administrations et établissements publics. Cette implication permit d'assurer, pour la fonction publique d'Etat, les succès de la manifestation nationale du 25 mai, des temps forts de grève comme le 13 mai, le 19 mai, le 27 mai, le 3 juin...

Afin d'armer les syndiqués, les salariés dans cette bataille, l'UGFF-CGT a mis à disposition des dossiers d'analyse approfondie, dont la qualité et l'intérêt ont été soulignées par les organisations composantes : en mars 2003, un dossier décryptant le système pré-existant des retraites et présentant les principaux aspects du projet gouvernemental et des propositions de la CGT a été rédigé ; en mai, l'avant-projet de loi était décodé article par article et des fiches argumentaires sur les principales mesures proposées étaient mises à disposition ; après le vote de la loi, chacun des décrets d'application fut commenté et un dossier récapitulatif des aspects pratiques du nouveau système a été confectionné en juin 2004.

Si le conflit sur les retraites n'a pas permis de faire échec au projet de réforme gouvernemental, il a démontré l'opposition de fond entre le monde du travail et les tenants du libéralisme sur les choix de société. Si les lourdes retenues de jours de grève connues à cette occasion, ainsi qu'un sentiment d'échec sur les objectifs revendicatifs, ont pesé et pèsent encore au moment où les salariés débattent de l'action (ce fut flagrant lors des mobilisations sur la protection sociale), la bataille sur les retraites a imprimé durablement une radicalité dans les analyses et les choix des personnels.

Après les modifications du régime de retraite des fonctionnaires, le gouvernement entend s'attaquer aux non titulaires avec un projet lourd de menaces pour le régime IRCANTEC. Les objectifs affichés, au

prétexte désormais bien connu de perspectives prétendument catastrophiques et rapides d'équilibre financier de la caisse de retraite, sont d'augmenter les cotisations, diminuer les prestations et réformer la gouvernance de l'organisme. L'UGFF-CGT, après avoir dès avril 2005 « tiré la sonnette d'alarme » sur l'avenir de l'IRCANTEC, a réagi immédiatement au projet de réforme adressé aux administrateurs de la caisse durant l'été. Alors que dans un premier temps, le gouvernement souhaitait passer en force pour le 31 décembre 2005, Christian Jacob a reporté le 7 décembre les discussions sine die. Nul doute que la vigilance devra être maintenue en 2006 sur ce dossier, qui concernait dans la Fonction publique 2,5 millions de cotisants et 1,5 millions de retraités en 2004.

La protection sociale

Dès la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2004, l'UGFF-CGT alertait les syndiqués sur les objectifs du gouvernement en termes de réorganisation complète du système français de protection sociale. Lorsqu'en janvier 2004, après la parution du rapport de la Haute autorité sur l'assurance maladie, le calendrier de la mise en œuvre de la réforme fut précisé, l'UGFF-CGT se concentra sur deux objectifs :

- décrypter et éclairer les enjeux du projet gouvernemental ;
- créer les conditions de la mobilisation des fonctionnaires d'Etat, en convergence avec le monde du travail dans son ensemble, autour de l'analyse et des propositions CGT pour une réforme progressiste de l'assurance maladie.

Les efforts de toute la CGT pour mettre en échec le projet de réforme de l'assurance maladie n'ont pas débouché sur une mobilisation aussi forte que l'année précédente sur la question des retraites. Les raisons sont multiples et leur analyse dépasse largement le cadre du présent rapport. Pour ce qui concerne l'UGFF-CGT, signalons l'implication dans l'explication et la proposition d'actions revendicatives, sur tous les sujets liés à la protection sociale. A ce titre, l'initiative d'une pétition demandant l'annulation du décret instituant une « journée de solidarité » pour financer l'aide aux personnes âgées et dépendantes a rencontré un succès important, puisque plus de 50 000 signatures ont été réunies. Les initiatives revendicatives des lundis de Pâques (Gard, départements d'Alsace-Moselle et Territoire de Belfort) et Pentecôte 2005 dans la fonction publique d'Etat – sous forme de grève dans plusieurs secteurs – ont contribué à la

remise en débat dans les ministères de l'application de cette mesure.

La protection sociale complémentaire des fonctionnaires est attaquée par deux biais : un arrêt du Conseil d'Etat a annulé l'arrêté Chazelle, une injonction de la Commission européenne remet en cause les moyens accordés aux mutuelles. Face à cette situation, la CGT, en lien avec les autres fédérations syndicales et la MFP, est à l'offensive pour le maintien des droits et la sécurisation du régime complémentaire.

La décentralisation et la réforme de l'Etat

Dès les premières discussions au Parlement de la loi constitutionnelle sur l'organisation décentralisée de la République (qui sera promulguée le 17 mars 2003), l'UGFF-CGT a alerté l'ensemble des personnels sur les dangers pour le service public de ce projet. En même temps que la mobilisation sur les retraites, elle s'est attachée à impulser la lutte pour l'abandon de cette loi et poursuit son action en réclamant son abrogation (mobilisations lors des « assises des libertés locales », interpellation des groupes parlementaires,...). L'UGFF-CGT s'est également adressée à de multiples reprises à la direction confédérale pour que la question soit prise en charge par l'ensemble de la CGT.

L'effort d'explication de la nouvelle organisation de l'Etat sur le territoire (lois du 17 mars 2003 et du 13 août 2004, décret du 29 avril 2004 sur la réforme de l'administration territoriale de l'Etat) a été constant et s'est accompagné de la défense des intérêts des agents devant, en principe, rejoindre la fonction publique territoriale (personnels de l'Equipement et ATOSS). La question des règles de transfert des personnels et des homologues de carrière a fait l'objet d'un travail commun avec la fédération CGT des Services publics, ce qui a permis également d'affiner l'analyse commune sur cette loi de décentralisation.

Avec la fédération CGT des Services publics, l'UGFF-CGT porte l'exigence d'un moratoire de l'application de la loi du 13 août 2004 et travaille, avec les trois autres fédérations CGT intervenant dans la Fonction publique, à dynamiser et actualiser la revendication traditionnelle d'un statut unifié dans les trois pans de la Fonction publique.

La mise en œuvre concrète de la réforme de l'Etat, principalement par le biais des plans d'action stratégiques de l'Etat en région et en département (PASER et PASED), au-delà de la nécessaire analyse de ses logiques globales, nécessite une intervention plus forte des fonctionnaires d'Etat CGT dans les territoires, comme cela a été souligné lors de deux journées d'étude sur le service public organisées en novembre 2005.

Le pouvoir d'achat

De façon constante, l'UGFF-CGT revient dans ses publications et ses argumentaires revendicatifs sur la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Cette question, pour laquelle la mobilisation des salariés était difficile durant plusieurs années, est revenue sur le devant de la scène revendicative essentiellement suite à l'« année blanche » de 2003 et l'augmentation ridicule de la valeur du point d'indice en 2004 (0,5 %). Dans sa réunion de commission exécutive de septembre 2004, l'UGFF-CGT décidait de faire de la question du pouvoir d'achat un dossier crucial pour les mois à venir.

La CGT Fonction publique s'est alors attachée, à partir de l'automne 2004, à la constitution d'un front syndical unitaire d'action sur le sujet, qui demeure au moment où ces lignes sont écrites. Tout d'abord, l'élaboration d'un argumentaire et la tenue d'assemblées générales de militants dans les départements en octobre 2004, ces deux initiatives réalisées en commun, permirent le rapprochement des axes d'intervention. Se posait alors, dans le prolongement, la nécessité de l'action, dans un contexte initial où les autres fédérations syndicales ne pensaient pas les salariés prêts à des mobilisations d'ampleur. Le 8 novembre 2004, à l'initiative de la seule CGT, des rassemblements et assemblées générales de personnels se sont déroulés dans de nombreux départements. Cette première action a permis de provoquer l'unité syndicale dans l'action et d'amener à la forte mobilisation des fonctionnaires dans la grève et la manifestation le 20 janvier 2005. Cette journée a été un des éléments déclencheurs cruciaux des actions interprofessionnelles ayant la question des salaires comme élément unificateur des 5 février, 10 mars et 4 octobre 2005.

Alors qu'à la fin 2004, Renaud Dutreil affirmait ne pas pouvoir décider d'une augmentation du point d'indice pour 2005 supérieure à 0,8 %, les mobilisations ont permis qu'elle atteigne en volume 1,8 %. Pour la troi-

sième fois seulement depuis la désindexation de 1983, et pour la première fois lors d'une année pour laquelle aucun accord salarial n'a été signé par une seule fédération syndicale, cette augmentation en volume correspond à l'inflation constatée. Si, bien évidemment, la mesure décidée unilatéralement par le gouvernement ne solutionne pas le contentieux salarial accumulé, il est important de mesurer ce que la lutte a permis d'obtenir. De même, le rôle moteur de la CGT dans la constitution d'un front syndical unitaire est à apprécier, d'autant plus qu'il a permis, lorsque Renaud Dutreil a essayé d'ouvrir un autre chantier – celui de la réforme de corps de l'Etat – ou lorsque Dominique de Villepin a proposé un troc « pouvoir d'achat contre emplois », de maintenir un discours syndical commun.

Le Statut et l'emploi public

La mise en œuvre de la LOLF, de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, la volonté de piloter la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) autour des principes de performance et de parcours professionnel individuels, tout cela percute de front les principes de la fonction publique de carrière, en particulier la séparation du grade et de l'emploi et l'organisation en corps, grades et catégories.

La réforme de la notation et de l'évaluation des fonctionnaires, la contractualisation collective et individuelle par objectifs, les primes de performance sont des premiers éléments vers l'individualisation des carrières. Suite à diverses injonctions, la principale étant un rapport du Conseil d'Etat de 2003, Renaud Dutreil a tenté en mars 2005 d'ouvrir des discussions avec les fédérations syndicales autour d'un « projet de regroupement des corps de l'Etat en niveaux et cadres statutaires ». Son objectif était d'achever les discussions sur le sujet en décembre 2005, pour une mise en application rapide.

Le contexte dans lequel ce projet a été officialisé – mobilisation forte des fonctionnaires depuis plusieurs mois sur leur pouvoir d'achat et montée en puissance dans la défense du service public – a permis de mettre en échec ce projet, qui n'a donné lieu à aucun échange ni mise en œuvre. Renaud Dutreil a quitté le poste de ministre de la Fonction publique après le 29 mai, pour être remplacé par Christian Jacob, aux méthodes plus prudentes.

L'engagement à partir de l'automne 2005 d'une démarche de recensement des « métiers » de la fonction publique d'Etat afin d'élaborer le RIME est analysée par l'UGFF-CGT avec la plus grande vigilance. Après débat à la commission exécutive de septembre 2005, la participation aux groupes de travail d'élaboration des fiches « métiers » a été décidée, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires sur ce processus, étant précisé dès le départ au ministre que cela ne signifiait pas l'aval de la CGT à cette évolution vers une fonction publique d'emploi. La synthèse des travaux de ce groupe de travail doit être présentée dans le cadre de l'Observatoire de l'emploi public début 2006.

Les attaques contre l'emploi public ont continué, en particulier autour de la question du non titulariat et de la mise en œuvre du « PACTE juniors », nouveau système dérogatoire de recrutement. Pour les non titulaires, en se saisissant de la nécessité de transposition d'une directive européenne, le gouvernement, par la voie de la loi du 26 juillet 2005, a institué les CDI dans la Fonction publique. L'UGFF-CGT, dès décembre 2004, alertait les personnels sur les dangers de ce dispositif de perpétuation du recours à la précarité et proposait une pétition réclamant un véritable plan de résorption du non titulariat. Cette pétition a connu peu de succès et la mobilisation souhaitée sur ce dossier n'a pas été au rendez-vous, ce qui pose la question de l'appropriation et de l'impulsion revendicative de ce point au sein de l'UGFF-CGT et de ses composantes.

Le projet de traité constitutionnel européen

La décision annoncée par Jacques Chirac le 14 juillet 2004 de soumettre le projet de traité constitutionnel européen à l'approbation des Français par la voie référendaire a donné le départ à une phase intense de mise en débat des enjeux de ce texte, dans laquelle la place et le rôle des services publics a tenu un rôle important. A partir des premières parutions du texte en français, fin septembre 2004, la CGT dans son ensemble a réalisé un travail déterminant d'explication et de mise en débat auprès des salariés. L'UGFF-CGT, pour sa part et en se concentrant sur les aspects du projet correspondant à son champ d'intervention, s'y est résolument inscrite.

Après débat en commission exécutive, un document de mise en débat intitulé « Projet de traité constitu-

tionnel : le besoin d'information et de démocratie » a été adressé aux syndiqués par le biais du Flash Fonction publique, afin que les composantes de l'UGFF-CGT puissent débattre et préparer le positionnement de l'organisation lors du Comité confédéral national (CCN) des 2 et 3 février 2005. Après cette phase intense de débats, la commission exécutive de l'UGFF-CGT du 28 janvier s'est prononcée « pour les luttes et les revendications, un non impératif au projet de traité constitutionnel européen ». Cette position, correspondant à celle se dégageant très majoritairement du CCN, a été exprimée lors de cette réunion d'instance.

Jusqu'au 29 mai et la victoire du « non », l'UGFF-CGT a mis à disposition des syndiqués des tracts et argumentaires permettant aux salariés de provoquer la discussion dans les services afin de convaincre de la nécessité de rejeter le projet de traité.

A l'issue du CCN de février 2005, un vif débat interne a traversé la CGT sur l'appropriation des enjeux européens et les modes de prise de décision. L'UGFF-CGT s'est inscrite dans ce débat – qui se prolonge et se prolongera jusqu'au 48ème Congrès confédéral – en privilégiant l'argumentation et le respect des règles de vie confédérales.

De la même façon, elle s'est inscrite et s'inscrira dans les mobilisations des salariés européens contre le projet de directive européenne sur les services dans le marché intérieur - élaborée par l'ancien commissaire européen Frits Bolkestein et toujours d'actualité - comme ce fut le cas lors de la manifestation de Bruxelles du 19 mars 2005.

Les mobilisations citoyennes pour le service public

Le dépérissement du service public, particulièrement en milieu rural, les dangers de la loi de décentralisation, ont provoqué une mobilisation citoyenne grandissante pour le maintien et le développement d'un service public de plein exercice, amplifiée par la bataille pour le rejet du projet de traité constitutionnel.

Dans le prolongement de la démission collective d'élus locaux de la Creuse en novembre 2004, les collectifs de défense des services publics se sont multipliés dans les départements, associant syndi-

cats, associations, partis politiques et citoyens. Les manifestations nationales de Guéret le 5 mars et de Paris le 19 novembre 2005 ont rencontré un grand écho et mis en difficulté le gouvernement, comme en atteste la décision de Jean-Pierre Raffarin le 3 mars 2005 (deux jours avant Guéret...) d'un moratoire de six mois des suppressions de services publics en milieu rural.

En participant à la fédération nationale des collectifs de défense des services publics dès sa constitution en juin 2005, l'UGFF-CGT, dans le respect des identités et en préservant la spécificité de son intervention, entend contribuer à la mobilisation pour l'élément fondamental de cohésion sociale que constitue dans notre pays le service public. En travaillant avec d'autres acteurs que les forces syndicales, elle s'inscrit par la pratique dans le renouvellement des formes d'intervention citoyenne.

Répression syndicale et défense des militants

Le gouvernement et le patronat s'attaquent aux libertés fondamentales des salariés, particulièrement au droit d'action revendicative et à l'activité syndicale. L'UGFF-CGT a apporté et apporte son soutien, a impulsé des mobilisations, dans plusieurs dossiers d'atteinte au fait syndical et de défense des militants : condamnation des camarades de l'Équipement des Landes, inculpation à La Rochelle de trois militants CGT de l'Équipement et d'un militant de la fédération des Services publics accusés d'avoir incendié le siège local du Medef en juin 2003, menace de sanction disciplinaire envers un militant du service Navigation Rhône-Saône pour avoir diffusé un tract appelant au rejet du projet de traité constitutionnel,... Elle a également apporté son soutien aux militants du centre de tri de Bègles frappés de sanctions disciplinaires suite à une action collective des personnels à l'occasion de la réunion d'un CHS.

Les attaques contre les fonctionnaires

La critique idéologique par les libéraux du rôle de l'Etat et des agents chargés de l'exercice des missions publiques, la dénonciation par les gouvernants d'un volume de dépenses publiques prétendument pénalisant pour l'économie du pays, tout cela fragilise le fonctionnaire dans ses rapports avec les citoyens,

comme en attestent deux tragédies. Le 2 septembre 2004, en Dordogne, une contrôleuse stagiaire de l'inspection du travail et un chef de service de la Mutualité sociale agricole ont été assassinés par un employeur qu'ils contrôlaient. Le 2 septembre 2005, une greffière du Palais de justice de Rouen a été grièvement brûlée par une justiciable.

Pour l'UGFF-CGT, ces drames ne peuvent être dissociés de la campagne haineuse contre les fonctionnaires menée par le libéralisme et ses défenseurs. C'est pourquoi elle s'est attachée à contrer cette campagne, notamment en révélant les liens de l'association « Contribuables associés » avec la droite extrême et en portant plainte auprès du Procureur de la République contre un proche d'Alain Madelin qui appelle publiquement au meurtre des fonctionnaires.

Principaux éléments de la vie syndicale

Un moment fort de la vie syndicale de l'UGFF-CGT a été la Conférence nationale des 14 et 15 décembre 2004. Cette réunion, associant la direction nationale, les composantes, les fédérations du champ de la fonction publique d'Etat et 27 représentants de collectifs départementaux a, en complément d'un large débat revendicatif, pointé plusieurs aspects de la vie syndicale à développer. En ce sens, les réflexions de la Conférence nationale ont permis de travailler sur les pistes relatives à l'évolution de l'outil syndical du projet de document d'orientation soumis au 24ème Congrès.

La difficulté de déploiement des collectifs départementaux de fonctionnaires d'Etat et l'articulation de leur activité avec les collectifs « Services publics » des unions départementales sont des questions au cœur de la vie syndicale UGFF-CGT, sur lesquelles le prochain Congrès devra définir des axes précis d'investissement pour les syndiqués et les organisations.

Les questions de qualité de vie syndicale et de renforcement doivent être mieux prises en compte, en particulier la syndicalisation des nouveaux recrutés, la continuité syndicale assurée par la pérennisation de la syndicalisation après la retraite, la formation syndicale (le mandat écoulé a vu la poursuite des sessions

du stage « La fonction publique dans tous ses états » à Courcelle et le développement d'un stage de deux jours dans les départements sur la réforme de l'Etat), une meilleure communication des informations. Sur ce dernier point, le rythme de parution de Fonction publique est devenu plus régulier et la diffusion de notes d'information aux composantes et de comptes-rendus de bureau est devenue systématique, de même que les réunions des composantes sur les grands dossiers revendicatifs.

Une réflexion est nécessaire pour préciser les champs respectifs de décision et d'initiative de la commission exécutive (direction nationale de l'UGFF-CGT) et du bureau (exécutif). Ces deux instances ont, durant le mandat écoulé, connu des problèmes de participation de leurs membres.

L'évolution dans le pilotage administratif du rôle des départements et régions doit amener à une réflexion sur l'adaptation d'un outil syndical pertinent dans les territoires avec le double souci de permettre la prise en compte de l'identité « fonction publique d'Etat » et l'inscription pleine et entière dans l'approche interprofessionnelle des services publics. De même se pose la question d'une meilleure articulation des interventions du « terrain », des syndicats nationaux ou unions de syndicats, des fédérations et de l'UGFF-CGT, pour permettre une efficacité revendicative accrue.

Pour être complet concernant la Conférence nationale, elle a été l'occasion d'un « passage de témoin », puisque Jean-Marc Canon a remplacé Bernard Lhubert au poste de secrétaire général.

Durant le mandat écoulé, la convergence du travail avec les autres fédérations CGT de fonctionnaires s'est notablement améliorée et deux journées d'étude en novembre 2005 ont permis de dégager des pistes concrètes d'élaboration revendicative en commun.

Rédaction : UGFF

263 rue de Paris - Case 542

93514 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.48.18.82.31 Fax : 01.48.18.82.11

Mél : ugff@cgt.fr — Site : www.ugff.cgt.fr

Directeur de la publication :

Bernard Branche

N° Commission Paritaire : 0907 S 06197

Prix : 1,5 €

Réalisation : PubliCom 91 - 02 38 32 50 06